COMITE NATIONAL DE L'EAU

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2016

CREATION DES COMITES DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE EN OUTRE-MER

DELIBERATION N° 2016-12

Ayant pris connaissance de la création par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de comités de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer, en lieu et place des comités de bassin ;

Ayant pris connaissance du projet de décret relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;

Le Comité National de l'Eau,

Prend acte de l'intégration de représentants de la biodiversité dans ces comités, et des nouvelles missions de ces comités dans le domaine de la biodiversité ;

Rappelle la nécessité de conserver un équilibre entre les représentants des collectivités et les représentants des usagers et personnes qualifiées au sein de ces comités ;

Rappelle qu'il est fondamental de tenir compte des conséquences de la réforme territoriale sur les compétences des collectivités dans le domaine de l'eau, et notamment des groupements de collectivités (EPCI, syndicats mixtes), en améliorant la représentation de ces derniers dans ces comités ;

Souligne que les représentants de ces comités au sein des conseils d'administrations des offices de l'eau devront êtres choisis parmi les membres compétents dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques ;

Demande en conséquence que le projet de décret relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer soit modifié afin de répondre aux trois points précédents ;

Demande enfin à ce que la composition fine de chacun des collèges, qui sera déterminée par arrêté pour chaque bassin, garantisse le maintien de la représentation des différents usagers de l'eau et fasse l'objet d'une concertation locale, en particulier avec les présidents des actuels comités de bassin.

Certifiée conforme par le directeur de l'eau et de la biodiversité,
chargé du secrétariat du Comité national de l'eau

François MITTEAULT